

La constitution

Une voix: C'est vrai!

M. Tousignant: Aucune situation économique quelle qu'elle soit, pas plus que la privation d'emploi, l'âge, la perte précoce d'un être cher, ni un handicap personnel, aucun événement, aucune situation ne justifient qu'une collectivité prospère comme le Canada ne place tous ses citoyens sur un pied d'égalité et qu'elle n'agisse en conséquence. Il serait impardonnable, monsieur le président, de ne pas s'atteler à cette tâche ou devrais-je dire à cette noble cause.

Une voix: Les députés d'en face n'y croient pas!

M. Tousignant: Pour reprendre les paroles du très honorable premier ministre lorsqu'il citait Péguy, ceux qui se targuent d'avoir les mains blanches et les mains propres, monsieur le président, ce sont ceux-là mêmes qui n'ont pas de mains.

Une voix: Bravo!

Une voix: C'est vrai!

M. Tousignant: En ce qui nous concerne, monsieur le président, au moins personne ne pourra nous accuser d'avoir fui nos responsabilités. Nous n'hésitons pas à nous mettre les mains à la pâte, et c'est précisément ce que les Canadiens bien pensants attendent de nous.

Je suis heureux de constater que les partis en cette Chambre en sont venus à un accord pour demander avis à la Cour suprême quant à la légalité. Toutefois, je déplore que nous ayons à fonctionner à l'envers de la tradition et à rebours de nos responsabilités. En tant que législateurs, notre rôle est de légiférer puisque c'est là même la raison de notre existence et c'est précisément la raison pour laquelle les gens nous élisent, le rôle des tribunaux étant de statuer uniquement une fois que les lois ont été adoptées par le Parlement. Mais il nous fallait faire quelques concessions au chef de l'opposition. Nous acceptons donc de bonne grâce sachant son habileté à toujours traiter les choses au contraire du bon sens. Il nous reste à espérer que cette façon de faire ne devienne une habitude.

Une voix: Ses électeurs vont le faire vieillir!

M. Tousignant: En terminant et en toute conscience et honnêteté, je veux rendre hommage, et je pense que les gens d'en face devraient écouter ce passage attentivement. Je veux rendre hommage, monsieur le président, à plusieurs députés progressistes conservateurs et néo-démocrates qui, depuis le tout début des discussions, ont fait preuve d'objectivité et d'une grande ouverture d'esprit, qui ont abordé cette question en hommes intelligents.

Une voix: Il n'y en a pas beaucoup, mais il y en a.

M. Tousignant: Il y en a plusieurs.

Ils sont en harmonie avec leur conscience et n'ont jamais cédé à la tentation partisane et au chauvinisme.

J'ai présentement à l'esprit, par exemple, l'honorable député de Rosedale (M. Crombie), pour ne nommer que lui, et je

pourrais en citer plusieurs. Leurs interventions intelligentes et pondérées mêlées à leur appui indéfectible, et cela depuis le début, et je voudrais que les Canadiens le sachent que nous avons eu l'appui de plusieurs progressistes conservateurs et de la majorité des néo-démocrates depuis le tout début de la discussion. Ce n'est pas ce qu'on veut laisser croire aux gens, en face, parce qu'il existe beaucoup de divisions à l'intérieur de ce parti. Depuis le tout début, monsieur le président, nous avons eu l'appui de plusieurs députés progressistes conservateurs et néo-démocrates, un appui indéfectible, franc et honnête à ce projet, et cet appui a apporté un concours précieux et inestimable à la compréhension et à l'édification du Canada d'aujourd'hui, que nous souhaitons tous, et du Canada de demain, pour les générations à venir. Toutes les grandes œuvres qui n'ont jamais vu le jour ne valent guère mieux que le papier sur lequel elles ont été écrites. Si nous sommes des hommes responsables, ayons au moins le courage de fournir aux générations futures la possibilité de nous juger.

● (1710)

M. Dubois: Monsieur le président, à titre . . .

[Traduction]

Une voix: Qu'est-ce qui se passe maintenant?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A ce stade-ci, la présidence aimerait être informée d'une ou deux choses. Peut-être a-t-elle été induite en erreur—involontairement, je l'espère—mais je croyais qu'il y avait eu entente lorsque nous sommes passés tout à l'heure du représentant de Témiscamingue (M. Tousignant) au représentant de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty). On m'avait dit que les deux principaux partis avaient accepté que deux libéraux prennent maintenant la parole l'un après l'autre. Si je me trompe, je voudrais que les députés me corrigent. On m'a dit qu'il y avait eu accord sur ce point. Si tel n'est pas le cas, je vais accorder la parole alternativement, comme je suis censé le faire.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué ce qui s'était passé tout à l'heure. Il y a eu confusion; peu importe qui en était responsable, mais nous avons permis au député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) de prendre la parole même si, selon les modalités courantes d'alternance, c'était au tour du représentant de Témiscamingue, un libéral, d'intervenir. A la suite de ce quiproquo, je me suis entretenu avec le député de Burlington (M. Kempling), le whip conservateur, pour lui demander s'il consentirait à ce qu'après l'intervention du député de Témiscamingue, nous réparions cette erreur en accordant la parole au député de Lotbinière (M. Dubois), suivi d'un conservateur, pour que le pourcentage normal 50-50 soit respecté.

Voilà l'entente que j'ai conclue et que j'ai expliqué à Votre Honneur. C'est ainsi que je voyais les choses à la suite de notre discussion.